

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 29 AOUT 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 19/891 :

Expérimentation d'un projet à visée pédagogique basé sur l'introduction du petit déjeuner dans les écoles maternelles classées en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) et QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) : Avenant n°2 à la convention

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. ROUVRAIS Simone (par Madame AHO NIENNE Sandrine), BRET Jean Paul (par Monsieur TEVANEE Jean François), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur TAN Willy), BELLON Stéphen (par Madame FERDE Thérèse), NARIA Olivier (par VAYABOURY Jean Patrick) , BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. VALY Nazir, PALIOD Marie Claude, LORION David, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 02 septembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 22 août 2022.



Accusé de réception en préfecture
974 219740164-2020829-19-891-DE
Date de transmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°19/891 : Expérimentation d'un projet à visée pédagogique basé sur l'introduction du petit déjeuner dans les écoles maternelles classées en REP+ (Réseau d'Education Prioritaire) et QPV (Quartier prioritaire de la Politique de la Ville) : Avenant n°2 à la convention.

Restauration Scolaire - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibérations n°11/526 du 22 juillet 2021 et n°14/668 du 16 décembre 2021, la Ville, en partenariat avec l'Education Nationale, a lancé une expérimentation concernant le dispositif des petits déjeuners dans les écoles maternelles. Initié depuis l'année scolaire 2021-2022, ce dispositif s'est déployé dans 24 écoles maternelles situées en zones REP+ et QPV de la Ville de Saint-Pierre.

A l'issue de cette première année de fonctionnement, dont les retombées s'avèrent très positives, l'Education Nationale et la Ville souhaitent poursuivre ce dispositif en accompagnant les équipes éducatives sur l'ensemble des écoles maternelles du territoire.

En effet, le bilan quantitatif et qualitatif de cette première année a permis de constater l'engouement pour ce dispositif tant au niveau des élèves, des enseignants que des parents. Les actions pédagogiques et éducatives engagées par les équipes enseignantes, autour de ces petits déjeuners, ont été conséquentes sur l'éducation nutritionnelle, sur la sensibilisation au développement durable et sur l'éducation sensorielle, permettant ainsi aux élèves d'acquérir des compétences langagières autour des saveurs. La diversité et la qualité des petits déjeuners proposés, ainsi que l'offre variée de fruits de saison ont été également plébiscités.

Pour permettre la continuité de cette action, il convient de soumettre au Conseil Municipal un avenant n°2 à la convention initiale. Le déploiement de cette mesure concerne 24 écoles pour un nombre prévisionnel d'élèves estimé à 3870 élèves.

La subvention accordée par l'Education Nationale, pour la période de reconduction couvrant l'année scolaire 2022-2023, permettra de financer 32 petits déjeuners pour un montant qui pourrait atteindre approximativement 247 680 €.

- Pour la période allant du 02 septembre 2022 au 16 décembre 2022, le montant de la subvention s'élève à 100 620€
- Pour la période allant du 23 Janvier 2023 au 07 juillet 2023, le montant de la subvention s'élève à 147 060€

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°2 à la convention d'expérimentation du dispositif « petits déjeuners » dans l'ensemble des écoles maternelles de Saint-Pierre pour l'année scolaire 2022-2023, joint en annexe.**

- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

- **DE DIRE que le financement de ce dispositif est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 2022 251 60623 23 PETIT DEJ RE22000058 pour un montant de 100 620€ au titre de la période allant du 02 septembre 2022 au 16 décembre 2022.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE SAINT-PIERRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220829-19-891-DE
Date de télétransmission : 05/09/2022
Date de réception préfecture : 05/09/2022